

Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2019

La Banque Postale Home Loan SFH est une société anonyme de droit français agréée en France en tant qu'établissement de crédit avec le statut d'établissement de crédit spécialisé – société de financement de l'habitat.

Les actifs de La Banque Postale Home Loan SFH sont composés de prêts à l'habitat et de valeurs de remplacement, éligibles à une société de financement de l'habitat en application du cadre légal français.

Le présent rapport concernant la qualité des actifs de La Banque Postale Home Loan SFH est établi, avec des chiffres au 31 décembre 2019, en application des dispositions de l'article 13 du règlement n°99-10 du Comité de réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

I – Prêts garantis

1) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créance	Encours (en M€)
Créances commerciales	
Crédits à l'exportation	
Crédits de trésorerie	
Crédits à l'équipement	
Crédits investisseurs à l'habitat	15 474
Crédits promoteurs	
Autres crédits	
Total	15 474

Types de contrepartie	Encours (en M€)
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	
Particuliers	15 474
Autres	
Total	15 474

Types de garantie	Encours (en M€)
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage d'habitation	5 992
Garantie hypothécaire sur un immeuble à usage professionnel	
Caution délivrée par un établissement de crédit	9 482
Caution délivrée par une entreprise d'assurance	
Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	
Total	15 474

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont garantis par Crédit Logement. Il n'y a pas de prêt à l'habitat non performant dans le cover pool.

2) Répartition des encours éligibles de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Types de garantie	Capital restant dû (en M€)	Produit de la quotité définie à l'article R. 513-1 (CMF) et de la valeur du bien financé (en M€)	Total
Hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation	4 376	1 615	5 992
Caution délivrée par un établissement de crédit	7 369	2 113	9 482
Total	11 745	3 728	15 474

3) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
2006	16	511	75	2 458	91	2 969
2007	28	888	182	5 393	210	6 281
2008	33	1 073	233	6 652	266	7 725
2009	35	983	344	8 089	379	9 072
2010	44	1 289	638	15 366	682	16 655
2011	75	2 465	673	17 272	748	19 737
2012	156	4 070	477	11 472	634	15 542
2013	388	7 254	658	12 243	1 046	19 497
2014	659	11 486	607	10 180	1 266	21 666
2015	1 127	14 831	1 453	19 157	2 580	33 988
2016	1 002	10 821	1 465	15 362	2 467	26 183
2017	1 502	12 757	1 817	15 503	3 319	28 260
2018	769	6 745	638	5 101	1 407	11 846
2019	160	1 404	220	1 733	380	3 137
Total	5 992	76 577	9 482	145 981	15 474	222 558

4) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit		Totaux	
	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts	Encours (en M€)	Nombre de prêts
0	1	1 022	4	4 019	5	5 041
1	7	1 092	52	7 181	59	8 273
2	19	1 486	100	7 015	119	8 501
3	37	2 053	155	7 318	193	9 371
4	65	3 313	231	8 431	297	11 744
5	102	4 384	339	9 221	441	13 605
6	113	4 028	496	11 386	609	15 414
7	116	3 047	455	9 123	571	12 170
8	158	3 493	487	8 585	645	12 078
9	178	3 289	536	8 138	714	11 427
10	215	3 430	587	7 998	802	11 428
11	225	3 257	619	7 846	843	11 103
12	281	3 761	742	8 542	1 023	12 303
13	285	3 514	554	6 282	839	9 796
14	277	3 270	497	5 344	774	8 614
15	298	3 246	459	4 845	757	8 091
16	330	3 269	511	4 875	841	8 144
17	455	4 033	671	5 467	1 126	9 500
18	414	3 547	392	3 166	806	6 713
19	327	2 879	322	2 551	649	5 430
20	242	2 136	170	1 478	412	3 614
21	317	2 589	197	1 582	514	4 171
22	626	4 386	406	2 645	1 032	7 031
23	521	3 477	256	1 512	777	4 989
24	326	2 198	207	1 235	533	3 433
25	55	375	35	196	90	571
26	0	2	-	-	0	2
27	-	-	-	-	-	-
28	0	1	-	-	0	1
29	-	-	-	-	-	-
30	-	-	-	-	-	-
Total	5 992	76 577	9 482	145 981	15 474	222 558

5) Répartition des encours éligibles de prêts garantis selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition des encours éligibles de prêts garantis en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les prêts à l'habitat garantis par une caution sont cautionnés par Crédit Logement, établissement de crédit qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation du groupe La Banque Postale.

Les notations long terme de Crédit Logement sont Aa3 (Moody's) et AAL (DBRS). La notation de Crédit Logement correspond donc au 1^{er} échelon de qualité de crédit au sens de la réglementation : la pondération affectée aux prêts à l'habitat cautionnés par Crédit Logement est donc de 100%.

Les prêts à l'habitat garantis par une sûreté réelle de premier rang sont pondérés à 100%.

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des personnes publiques en dehors de celles décrites au §IV relatif aux valeurs de remplacement et du cash disponible sur son compte courant ouvert dans les livres de la Banque de France présentant un encours créditeur de 27 730 euros au 31 décembre 2019.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

La Banque Postale Home Loan SFH n'a pas d'exposition sur des organismes de titrisation et entités similaires.

IV – Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2019, La Banque Postale Home Loan SFH dispose des valeurs de remplacement suivantes :

Obligations :

La Banque Postale Home Loan SFH possède un portefeuille de titres classés en « Held-to-Collect » comprenant une exposition exclusivement sur l'Etat français, correspondant au remplacement d'une partie des capitaux propres.

Code ISIN du titre	Libellé du titre	Nominal en Euros	Catégorie
FR0010854182	OAT 3.50 25/04/2020	10 900 000	HTC
FR0010192997	OAT 3.75 25/04/2021	10 900 000	HTC
FR0011196856	OAT 3.00 25/04/2022	10 900 000	HTC
FR0011486067	OAT 1.75 25/05/2023	10 900 000	HTC
	Total	43 600 000	

Ce portefeuille est éligible BCE. La valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2019 est de 47 011 301 euros. Après application des décotes BCE, la valeur est de 46 538 381 euros montant repris en tant que valeurs de remplacement.

A ce jour, aucune mobilisation auprès de la Banque de France n'a été réalisée sur ce portefeuille.

Cash :

La Banque Postale Home Loan SFH a deux comptes courants ouverts dans les livres de La Banque Postale présentant un encours créditeur de 49 533 755 euros au 31 décembre 2019.

V – Remboursements anticipés

Le taux de remboursement anticipé annualisé calculé sur le portefeuille de prêts à l'habitat pour le dernier trimestre 2019 est de 8.5 %.

VI – Risque de taux

Chaque émission sécurisée est reprêtée à LBP par un prêt collatéralisé de même montant nominal, avec un taux nominal fixe égal ou supérieur au taux nominal fixe de l'émission et de même maturité. La Banque Postale Home Loan SFH n'a donc pas d'autre risque de taux d'intérêt que celui généré par le remplacement des capitaux propres de la société.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les recommandations formulées par l'EBA (Guidelines on the management of interest rate risk arising from non-trading activities EBA/GL/2015/08 22 mai 2015) pour la mesure du risque de taux d'intérêt global sont appliquées par La Banque Postale Home Loan SFH, et les capitaux propres sont donc dorénavant exclus de la mesure du risque de taux, sans que cela modifie la politique de remplacement des capitaux propres de la société avec un portefeuille d'investissement visant à répliquer un écoulement linéaire sur 10 ans.

Après un défaut de La Banque Postale, La Banque Postale Home Loan SFH recevra les prêts à l'habitat reçus en garantie : dans un tel cas, La Banque Postale Home Loan SFH peut être exposée à un risque de taux d'intérêt, en raison de l'impasse entre les émissions et le portefeuille de prêts à l'habitat.

Au 31 décembre 2019, la sensibilité de la valeur actuelle nette des émissions sécurisées et de la fraction du cover pool permettant de respecter le taux de surdimensionnement contractuel de 8.1 % est de 16.3 M€ pour un choc de 200 bps, soit 7.66 % des fonds propres de La Banque Postale Home Loan SFH (après application d'un taux de remboursement anticipé de 11.09 % l'an sur le cover pool correspondant à la moyenne historique du taux de remboursement anticipé constaté sur le cover pool).

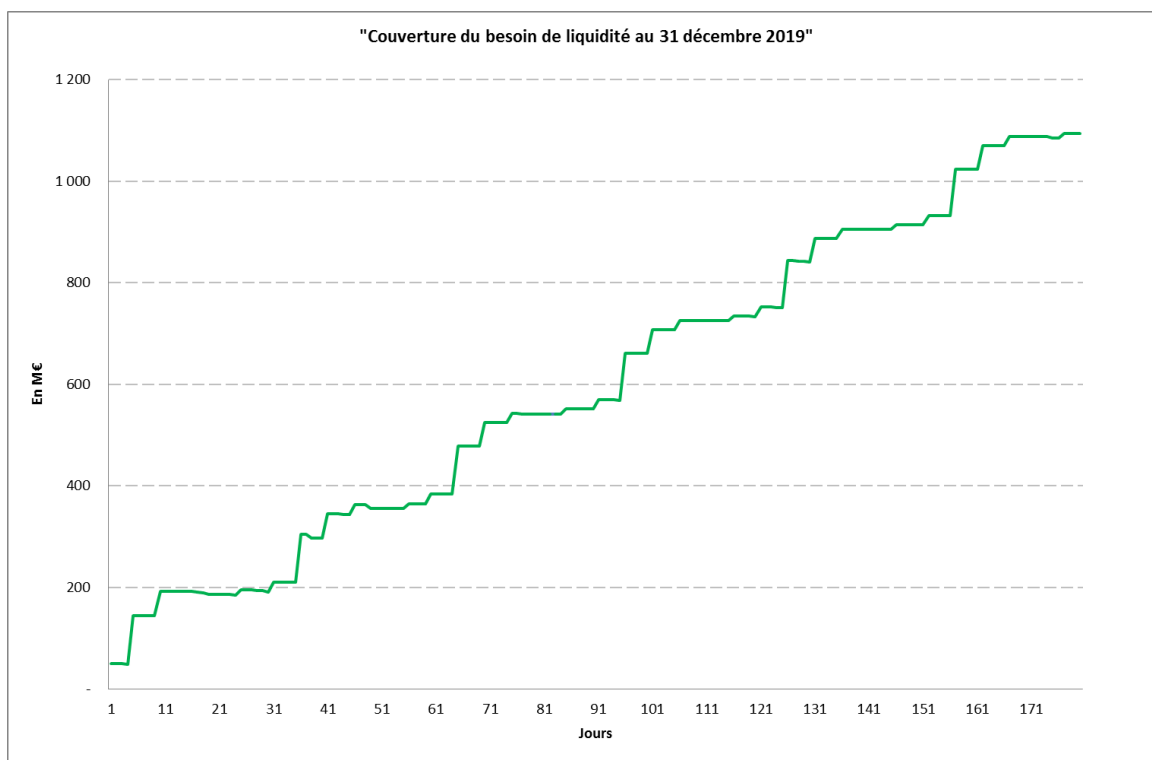
Sensibilité à un choc de taux	M€
-2%	3.9
2%	-16.3

VII – Couverture du besoin de liquidité

Selon l'article R. 513-7 du Code Monétaire et Financier, le calcul du besoin de trésorerie sur une période de 180 jours est effectué par « transparence »¹. C'est-à-dire que sont comptabilisés comme flux positifs les encaissements en principal et intérêts résultant des crédits immobiliers reçus à titre de garantie, en lieu et place des flux prévisionnels de la créance garantie par les crédits immobiliers.

Au 31 décembre 2019, les besoins en liquidité sur les 180 prochains jours calculés sur les encaissements relatifs aux crédits reçus à titre de garantie sont nuls et sont donc couverts.

¹ L'article R. 513-7 précise également le « besoin de trésorerie est couvert par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France ».



Fait à Paris, le 11 février 2020,

Stéphane Magnan
Directeur Général de La Banque Postale Home Loan SFH